

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 5 MAI 2025**

Le 5 mai 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 avril 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DELUK – DE BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), de RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), LANGLAIS Hélène (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc),

Absent excusé : Néant

Absent : ALLARD Mickaël

Secrétaire de Séance : SIMON Emmanuel.

N° 2025 – 024 : PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNELS POUR INDEMNISATION DE COMMERCANTS SUITE A TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY a fait réaliser d'importants travaux de voirie rue de la Fraternité à DAUMERAY, d'avril à septembre 2024. Ces travaux ont entraîné la fermeture complète de ladite rue à la circulation des véhicules et rendu très difficile l'accès des piétons aux commerces qui y sont situés.

D'autres travaux de voirie à MORANNES ont entraîné la fermeture du pont de la RD 26 situé entre MORANNES et CHEMIRE SUR SARTHE du 24 mars au 11 avril 2025. Les commerces de MORANNES ont aussi, à cette occasion, été impactés par une importante baisse de la clientèle provenant notamment de CHEMIRE SUR SARTHE et MIRÉ.

Il est indéniable que ces différents travaux ont gravement perturbé et de manière anormale l'accès aux commerces et ont entraîné une diminution de la fréquentation qui s'est traduite par une baisse du chiffre d'affaire pour les commerces concernés.

Les baisses des chiffres d'affaire sont les suivantes (en € HT):

- BAR – TABAC (Mme HERREMAN) rue de la Fraternité à DAUMERAY : 15.272 €,
- SARL FLAVIDIS 9 place de l'église à MORANNES : 4.736,43 €,
- BAR – TABAC (M AUDOIN) Grande rue à MORANNES : 4.561,00 € HT,
- SARL DESNOES 7 place de l'Eglise à MORANNES : 991,44 €.

Monsieur le Maire propose, dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel, de procéder à l'indemnisation des préjudices financiers résultant de ces travaux par le versement d'une indemnité correspondant à 25 % de la perte des chiffres d'affaire déclarés et justifiés par une attestation comptable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'indemnisation des commerces ci-dessus à hauteur de 25% de la perte du chiffre d'affaire pour les périodes concernées,

- autorise Monsieur le Maire à signer les « protocoles d'accord transactionnels », ci-annexés, avec chaque gérant.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGE EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

